

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 MARS 1882.

### Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1882.

(Voir les N<sup>os</sup> 83, VI, session 1880-1881, 102, 118, 131 et 138, session 1881-1882, de la Chambre des Représentants, et 45, session 1881-1882, du Sénat.)

Présents: MM. le Baron DE SÉLYS LONGCHAMPS, Président, BONNET, DETHUIN, TACQUENIER et BIART, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission de l'Intérieur a examiné avec la plus sérieuse attention le Budget de l'Intérieur pour l'exercice 1882, Budget dont la Chambre des Représentants a fixé le chiffre à 10,106,781 francs.

Ce Projet de Loi a été adopté par votre Commission à l'unanimité des membres présents. Toutefois, au cours de la discussion, plusieurs observations ont été produites ; nous jugeons utile et convenable de les communiquer au Sénat.

Et tout d'abord, votre Commission a cru, Messieurs, qu'il y avait lieu de féliciter le Gouvernement de l'attitude qu'il a prise en présence de la crise agricole et de le remercier de ses efforts pour en atténuer, dans la mesure du possible, les effets désastreux.

Elle engage le Gouvernement à ne pas se départir de la règle de conduite qu'il vient d'adopter, à persévérer dans la voie qu'il a inaugurée et à mettre immédiatement à l'étude les idées de nature à conjurer les maux que ne manquent jamais de produire les crises prolongées dans l'une ou l'autre branche de l'activité et de la richesse nationales.

A l'unanimité de ses membres présents, votre Commission prie le Gouvernement d'activer, autant que possible, l'établissement d'un vaste réseau de chemins de fer vicinaux ou de tramways à vapeur, destiné à relier aux voies ferrées et entre eux les différents centres populeux d'un canton, d'un arrondissement, d'une province, du pays tout entier ; elle l'engage à compléter le crédit agricole, dont les bases sont soumises aux délibérations de la Législature, par l'adjonction d'un établissement d'assurances mutuelles sans lesquelles le crédit

( 2 )

agricole ne produira aucun résultat appréciable, et à créer, à côté de l'école de Gembloux, dont la fréquentation n'est pas à la portée de toutes les fortunes, des cours gratuits dans toutes les localités agricoles du pays.

Enfin, Messieurs, votre Commission a appris avec une grande satisfaction les promesses du Gouvernement en ce qui concerne les chemins vicinaux. Elle se borne à le remercier et à en prendre acte de ses déclarations.

Un membre désirerait que le Gouvernement renonçât au système des locations et installât tous les services publics à poste fixe dans des bâtiments appartenant à l'Etat.

*Le Rapporteur,*  
BIART.

*Le Président,*  
Baron DE SELYS LONGCHAMPS.